

n'ont qu'à regarder sur le côté de leur bureau pour en avoir la preuve. Leur nom est la seule chose inscrite sur les étiquettes. Je demande aux députés comment ils sont devenus membres du Parlement. C'est grâce à leurs efforts personnels. C'est grâce au choix qu'ont fait les personnes qui ont voté aux dernières élections. C'est également grâce au fait secondaire d'être membre d'un parti politique déterminé. Je pense souvent aux paroles d'un employé municipal très respecté de ma ville natale de Napanee qui disait aux nouveaux membres du conseil municipal:

• (2130)

Pendant des années, la veille des mises en candidature, j'ai entendu les candidats affirmer que ce sont leurs amis qui les ont poussés à se présenter aux élections. N'en croyez pas un mot. Seul l'égoïsme et l'ambition poussent un homme à se présenter à des élections.

C'était vrai du conseil municipal de Napanee et de tous les conseils et c'est également vrai actuellement à Ottawa à la Chambre des communes. On s'élève à la force du poignet; parfois même votre parti vous y aide beaucoup et parfois moins. En 1968, la trudeumanie a balayé le pays. Ce ne sera pas le cas en 1972 ou en 1973. Tout tend à prouver ce que j'avance. Les manchettes d'aujourd'hui faisaient état de millions de dollars gaspillés par le gouvernement Trudeau et qui figurent au rapport de l'auditeur général. Ces manchettes signalent également un affaiblissement du rôle du Parlement.

Un des principaux journaux libéraux imprimait également en manchette. "Who pays the bill for flying PM?" Toutes ces manchettes décrivent le gaspillage que fait le gouvernement Trudeau des deniers publics. Aujourd'hui, au lieu de poursuivre le débat sur le budget, comme il conviendrait de le faire économiquement parlant, le gouvernement nous a présenté le bill C-211 qui nous demande d'excuser et de ratifier un gaspillage supplémentaire de deniers publics en faisant subventionner les campagnes électorales par le Trésor public. Si ce n'est pas là gaspiller l'argent des contribuables, alors je n'ai rien à faire ici en prétendant représenter la circonscription qui m'a élu.

Bien que le bill contiennent de nombreux articles, je ne parlerai actuellement que d'un d'entre eux. Je m'élève contre l'article 11 qui autorise le remboursement par le contribuable des dépenses des candidats. J'ai entendu mon savant ami, le député de Peel-Sud (M. Chappell), qui a travaillé consciencieusement en tant que président du comité, déclarer ici que faire payer les dépenses électorales par les contribuables encouragerait les gens peu fortunés à se présenter et à être élus au Parlement.

Le gouvernement pense-t-il que le Parlement soit la chasse gardée des riches? A-t-il fait un sondage pour découvrir quelle était la richesse personnelle de nos députés? J'espère que non, et je ne le pense pas. Je crois que bon nombre de mes prédécesseurs possédaient plus des richesses de ce monde que moi. Je suis passé par quatre élections, ce qui est aussi le cas de bon nombre de mes contemporains à la Chambre. Nous ne sommes pas très riches, et pourtant nous sommes ici. Chaque fois, j'ai été élu en partie grâce à de l'argent emprunté, dont j'ai remboursé ensuite, avec intérêt, le moindre sou.

Je m'oppose absolument à ce que les contribuables du Canada et mes électeurs de Frontenac, Lennox et Addington soient obligés par une loi de payer une partie de mes dépenses électorales. Quiconque veut, de son propre gré, payer une partie de mes dépenses électorales est libre de le faire, et son apport est prisé, mais je refuse absolument d'appuyer l'adoption d'une loi qui obligerait les gens à

[M. Alkenbrack.]

subventionner l'entreprise politique privée et les ambitions d'un candidat au Parlement.

Ce système impose plus encore de socialisme marxiste, sous des dehors de libéralisme, aux contribuables du pays. Il encourage aussi les plaisantins et les opportunistes, au lieu de renforcer le vieux régime de dualité de parti qui a fait ses preuves et a rendu bien des services par le passé, et qui est devenu aujourd'hui, en 1972, un régime de quatre partis, à cause du mauvais rêve de M. Pearson de reconnaître les partis ayant un minimum de 12 candidats. Cette loi encouragera la formation d'un plus grand nombre encore de partis, dont nous pouvons facilement nous passer à la Chambre. Elle encouragera aussi un plus grand nombre de candidats indépendants, puisque plus de gens auront le droit de puiser dans la caisse publique.

J'exhorte le gouvernement à renvoyer ce projet de loi au comité et à supprimer l'article 63.1, à l'article 11 du bill. Je veux citer cet article, pour la gouverne de tous les Canadiens. D'autres députés qui sont de mon avis le citeront sans doute aussi. Cet article est une modification apportée à l'ancienne loi par le gouvernement, comme le montrent les deux lignes noires verticales qui l'encadrent de part et d'autre. Le voici:

Cette modification autoriserait le receveur général à rembourser en partie les candidats à une élection qui sont élus ou qui obtiennent un nombre de voix égal à 20 p. 100 du nombre de voix exprimées dans la circonscription appropriée. Le montant du remboursement serait basé sur les dépenses d'élection effectives ou sur les dépenses d'élection autorisées du candidat, selon le moins élevé des deux montants, et dans le cas de certaines circonscriptions, sur les frais de déplacement du candidat. Dans un cas comme dans l'autre, il serait effectué un remboursement minimum de \$250.

Ainsi, presque tous les candidats de chaque circonscription qui obtiennent 20 p. 100 des suffrages exprimés recevront un remboursement minimum de \$250. Ce genre de dépenses non fondées est trop élevé pour le contribuable canadien qui n'en a pas de trop pour payer nos salaires et ceux de la gigantesque Fonction publique ainsi que les dépenses du gouvernement fédéral, pour devoir encore subventionner les candidats aux élections. Ce projet de loi adopté tel quel ouvrirait nos bureaux de scrutin au socialisme et je prédis que son adoption perpétuera un système corrompu sans pareil dans les annales du Canada.

Monsieur l'Orateur, vous pourriez déduire que par ma façon d'aborder ce sujet, je veux faire preuve d'altruisme, mais je vous poserai, au nom des Canadiens, cette question: pourquoi faudrait-il demander à un citoyen et à un contribuable canadien de subventionner une fraction quelconque des dépenses électorales? Les électeurs ne m'ont pas personnellement demandé de briguer les suffrages ni d'engager des frais électoraux.

M. Peters: Avez-vous été parachuté?

M. Alkenbrack: Certes pas. De fait, il y a eu, par le passé, beaucoup d'élus qui n'ont rien dépensé du tout. Je sais fort bien que cette époque est révolue. Mais il n'est pas nécessaire d'encourir des frais pour être élu si l'on jouit de la confiance d'un nombre suffisant d'électeurs. Suivant le principe électoral, le principe démocratique, il n'est pas nécessaire de dépenser pour se faire élire. Je sais que cela est impossible aujourd'hui, mais un candidat doit se suffire à lui-même. Personne ne l'a obligé à se présenter aux élections et il ne faudrait forcer personne à souscrire à sa campagne.

Il y a un autre point que je voudrais souligner. Le projet de loi actuel infirme et menace l'initiative démocratique des candidats. Je rapporterai quelques incidents qui peu-